

Délibération n°2025-035

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	9
Date de Convocation	
12/12/2025	12/12/2025
Affichage	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix – huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Emeline OBERT, Jean – Marie ROMMELAERE, Jean – François REBIER

Procuration : Samuel DEGEZELLE donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Estelle ACHTE donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE, Marianne DRIEUX donne pouvoir à Emeline OBERT, Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROE

Excusé : Mme Marie – Andrée MAHIEUX

Absent : MM Tanguy HERREMAN

Secrétaire de Séance : Maryse DEVROE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2025

Le présent projet de décision modificative n° 2 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-007 du 21 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Considérant que depuis des situations nouvelles se sont fait jour en dépenses,
Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant l'équilibre du budget,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 de l'exercice 2025 intégrant les informations suivantes :

- **Au niveau des chapitres et des opérations pour la section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Compte	Budget primitif	DM3	Budget après DM3
	011 – Dépenses à caractère générale	61551 – entretien matériel roulant	2 500.00€	2 500,00€	5 000,00€
		613 – locations mobilières	18 900.00€	4 500.00€	23 400.00€
	12 – charges de personnel et frais assimilés	6411 – personnel titulaire	262 000.00€	20 000.00€	282 000.00€
		6413 – personnel non titulaire	45 000.00€	-27 000.00€	18 000.00€
TOTAL AJUSTEMENT DES DEPENSES			328 400,00€		328 400,00€

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le **19/12/2025**

et publication,

le **19/12/2025**

ou notification

du